

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-045-2023****Objet : VENTE DE MATERIEL ET DE VEHICULES DU SERVICE VOIRIE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu la commission voirie, en date du 02 février 2023, au cours de laquelle le sujet a été évoqué,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant qu'Albret Communauté n'utilise plus certains engins et véhicules et souhaite renouveler sa flotte pour le service voirie,

Considérant les propositions d'achat en l'état, reçues pour le matériel suivant de la part des agents du service voirie :

- Un tracteur Renault 551, immatriculé BT325FN, par Monsieur Laurent Giacomini, en date du 05/01/2023,
- Une remorque Moiroud, immatriculé AQ146CJ, par Monsieur Cédric Cazeneuve, en date du 29/01/2023,
- Un fourgon Renault Master, immatriculé EK409AN, par Monsieur Laurent Muffato, en date du 09/03/2023,

Considérant les propositions d'achat en l'état, faites par Monsieur Romain Lacapère, gérant de l'entreprise Lagarde TP SARL, pour le matériel suivant, en date du 19/01/2023 :

- Un camion Renault M180, 13T, équipé d'un gravillonneur, immatriculé CS384CL,
- Un camion répandeuse Renault Rincheval, immatriculé EK579NQ,

*Le service voirie d'Albret Communauté possède des véhicules et engins, qui, pour des raisons pratiques et techniques, ne sont plus adaptés aux travaux réalisés en régie et ne sont donc plus utilisés.*

*Le matériel ne pouvant être réaffecté à un autre service de la Communauté de Communes, il convient de le vendre.*

*Des propositions d'achat ont été faites en interne, par des agents du service pour un tracteur Renault, une remorque Moiroud et un fourgon Renault Master.*

*L'entreprise Lagarde TP s'est positionnée pour acquérir un camion équipé d'un gravillonneur, ainsi qu'une répandeuse Renault Rincheval.*

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : de vendre le tracteur Renault 551 en l'état, à Monsieur Laurent Giacomini, pour la somme de 1500.00 €

AR Prefecture

047-200068948-20230315-DEC\_045\_2023-AU  
Reçu le 16/03/2023

**Article 2** : de vendre la remorque Moiroud en l'état, à Monsieur Cédric Cazeneuve, pour la somme de 300.00 €,

**Article 3** : de vendre le fourgon Renault Master en l'état, à Monsieur Laurent Muffato, pour la somme de 550.00 €,

**Article 4** : de vendre le camion Renault M180 et la répandeuse Renault Rincheval en l'état, à l'entreprise Lagarde TP SARL, 47390 Layrac, pour la somme de 20 000.00 €, représentée par son gérant de Monsieur Romain Lacapère.

Fait à NERAC le,

**15 MARS 2023**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **16 MARS 2023**

**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire